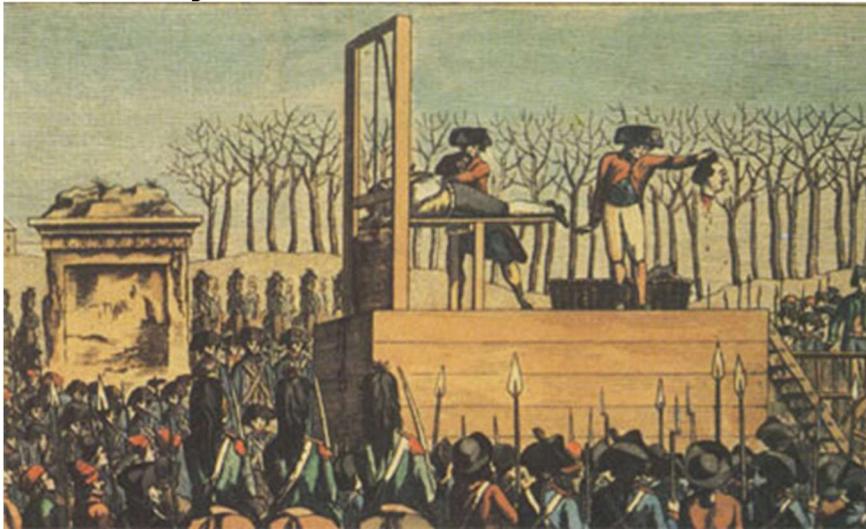


Décembre 1792-janvier 1793 - Procès et mort de Louis XVI



Exécution de Louis XVI - Gravure révolutionnaire - BNF

Activité proposée: Juger Louis XVI.

A la suite de l'insurrection du 10 août 1792, le roi, dont le pouvoir est suspendu, est incarcéré avec sa famille à la prison du Temple. C'est la Convention, élue au suffrage universel, qui doit se prononcer sur une série de questions qui engagent la signification et l'avenir de la Révolution. Le roi peut-il être jugé, alors qu'il est réputé inviolable par la Constitution ? L'argumentation de Robespierre développe celle de Saint-Just : juger Louis XVI, c'est le présumer innocent, et donc mettre en doute la révolution du 10 Août. On ne peut donc que le châtier. L'Assemblée, le 3 décembre 1792, le déclare cependant jugeable, et s'institue Haute Cour de justice. Le roi comparaît les 11 et 26 décembre, et s'enferme maladroitement dans une défense peu vraisemblable, niant tout, y compris des documents signés de sa main.

La Convention répond ensuite à trois questions, dans l'ordre :

Louis XVI est-il coupable ? Oui, à la quasi-unanimité.

Soumettra-t-on la décision de l'Assemblée aux électeurs ? Non, à une forte majorité.

Quelle peine doit-on prononcer ? La mort, à une seule voix de majorité.

Ces questions font l'objet d'un vote nominal, qui engage donc chaque député personnellement.

Source:

Marianne CAYATTE, « La condamnation de Louis XVI », *Histoire par l'image* [en ligne], consulté le 25 juin 2019. URL : <http://www.histoire-image.org/fr/etudes/condamnation-louis-xvi>

Capacités/Méthodes:

- identifier et expliciter les acteurs clés des grands événements
- justifier des choix

Scénario pédagogique:

Séance 1: présentation de l'activité à partir de gravures révolutionnaires et d'huile sur toile illustrant l'exécution de Louis XVI : comment en est-on arrivé là? Fuite, arrestation, procès. Distribution des rôles. Lecture et analyse des documents fournis.

Consignes:

- un élève / un groupe d'élèves 1: rôle du journaliste qui commenterait le procès = où se tient-il? Qui va juger? Pourquoi?
- un élève / un groupe d'élèves 2: rôle du juge au début d'un procès pénal = vérifier l'identité de l'accusée et rappeler les faits qui l'ont conduit devant la justice.
- un élève / un groupe d'élèves 3: rédiger un discours pour convaincre les autres députés de la culpabilité de Louis XVI.
- un élève / un groupe d'élèves 4: rédiger un discours pour convaincre les autres députés qu'il ne faut pas condamner Louis XVI.
- un élève / un groupe d'élèves 5: rédiger une plaidoirie pour défendre le roi.
- un élève / un groupe d'élèves 6: "interpréter" le dernier discours officiel du roi?

Ressources pour les élèves:

Sur le site du ministère de la justice: un rappel du contexte, de l'instruction, des faits imputés, des débats et du jugement.

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/le-proces-de-louis-xvi-22604.html>

https://www.herodote.net/21_janvier_1793-evenement-17930121.php